

**Secrétariat Général**

Délégation Générale aux Relations Internationales

**2022 DGRI 56** Subvention et convention avec l'association ACTED (25 000 euros) pour une aide d'urgence au Liban.

**PROJET DE DÉLIBÉRATION****EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le Liban fait face à une crise sécuritaire, politique et économique sans précédent depuis 2019, qui affecte les conditions de vie de toute la population. Cette crise se double actuellement d'une crise sanitaire avec une flambée des cas de choléra, qui affecte désormais l'ensemble du pays. Avec un premier cas en Syrie le 10 septembre 2022, l'épidémie s'est rapidement propagée au Liban compte tenu des mouvements transfrontaliers. Le choléra présente un risque sérieux pour le Liban, avec plusieurs facteurs aggravants :

- La situation économique des ménages ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins en matière de soins ;
- Les services et systèmes de santé, d'eau et d'assainissement sont perturbés ;
- L'eau potable n'est disponible ni en quantité (coût et pénurie), ni en qualité. En particulier, 51% des ménages du pays utilisent de l'eau contaminée par le choléra.
- L'arrivée de l'hiver avec des pluies importantes accéléreront la contamination des points d'eau.

Aujourd'hui, tous les gouvernorats du Liban connaissent des cas de choléra, soit environ 2000 au total, avec près de 20 morts. Le 5 novembre, l'OMS a lancé un appel aux dons d'un montant de 10 millions d'euros pour contenir la propagation du choléra.

L'ONG ACTED intervient au Liban depuis 2006, en étroite collaboration avec les autorités locales et les acteurs de la société civile au niveau communautaire pour mettre en œuvre des interventions humanitaires prioritaires ainsi que des programmes de développement à long terme.

ACTED sollicite également la Ville de Paris à hauteur de 25 000 euros, pour créer et développer des points d'eau potable, essentiels pour l'accès à la ressource au plus grand nombre. Ces points d'eau sont notamment « solarisés », c'est-à-dire équipés de panneaux voltaïque pour limiter le recours aux énergies fossiles.

Compte tenu de l'intérêt de cette intervention pour la population libanaise, je vous propose d'attribuer une aide d'urgence de 25 000 euros à ACTED, et de signer la convention correspondante.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2022 DGRI 56** Subvention et convention avec l'association ACTED (25 000 euros) pour une aide d'urgence au Liban.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une aide d'urgence à l'association ACTED pour son intervention au Liban ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7<sup>e</sup> commission, rapporteur ;

Délibère :

**Article 1** : Une subvention de 25 000 euros est attribuée à l'association ACTED, dont le siège social se situe au 33, rue Godot de Mauroy, 75009 Paris, pour son intervention au Liban.

**Article 2** : Les dépenses correspondantes seront imputées au titre des relations internationales, budget de d'Investissement, exercice 2022, sous réserve du vote des crédits correspondants.

**Article 3** : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'association, dont le texte est joint à la présente délibération.